



Assemblée générale

Distr. générale
13 décembre 2024
Français
Original : anglais

Soixante-dix-neuvième session

Point 21 de l'ordre du jour

Groupes de pays en situation particulière*

Rapport de la Deuxième Commission

Rapporteuse : M^{me} Stefany Romero Veiga (Uruguay)

I. Introduction

1. À sa 2^e séance plénière, le 13 septembre 2024, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-dix-neuvième session la question intitulée :

« Groupes de pays en situation particulière :

- a) Suivi de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés ;
- b) Suivi de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral »

et de la renvoyer à la Deuxième Commission.

2. La Deuxième Commission a tenu une discussion générale sur la question à sa 20^e séance, le 21 octobre 2024, et entendu la présentation de projets relatifs à cette question à sa 21^e séance, le 13 novembre ; elle a examiné ces projets à ses 23^e et 25^e séances, les 25 et 26 novembre. Les débats qu'elle a consacrés à la question sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants¹. On se référera aussi au débat général que la Commission a tenu de sa 2^e à sa 6^e séance et à ses 9^e, 13^e et 19^e séances, du 7 au 10 octobre et les 15 et 18 octobre².

3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

* Le rapport de la Commission sur cette question est publié en trois parties, sous les cotes A/79/440, A/79/440/Add.1 et A/79/440/Add.2.

¹ A/C.2/79/SR.20, A/C.2/79/SR.21, A/C.2/79/SR.23 et A/C.2/79/SR.25.

² Voir A/C.2/79/SR.2, A/C.2/79/SR.3, A/C.2/79/SR.4, A/C.2/79/SR.5, A/C.2/79/SR.6, A/C.2/79/SR.9, A/C.2/79/SR.13 et A/C.2/79/SR.19.



Point 21 a)

Suivi de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

- a) Rapport du Secrétaire général sur le suivi de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés ([A/79/75-E/2024/8](#))
- b) Rapport du Secrétaire général sur les systèmes d'alerte précoce multidangers dans les pays les moins avancés ([A/79/288](#))
- c) Note du Secrétaire général sur une université en ligne pour les pays les moins avancés ([A/79/346](#))
- d) Rapport du Secrétaire général sur l'application, l'efficacité et la valeur ajoutée de mesures visant à favoriser une transition sans heurt et d'un accompagnement lors de la sortie de la catégorie des pays les moins avancés ([A/79/504](#))
- e) Rapport du Secrétaire général sur un centre d'appui aux investissements internationaux en faveur des pays les moins avancés ([A/79/505](#))
- f) Rapport du Secrétaire général sur l'insécurité alimentaire dans les pays les moins avancés : modalités, mandats et structures de gouvernance et d'appui pour le Mécanisme de constitution de stocks alimentaires pour les pays les moins avancés ([A/79/540](#))
- g) Rapport du Secrétaire général sur les travaux de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés ([A/79/239](#))

Point 21 b)

Suivi de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral

Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 ([A/79/237](#))

4. À la 20^e séance, le 21 octobre, le Directeur général de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés a fait une déclaration liminaire, également au nom de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, et répondu aux questions et observations des représentants de l'Érythrée et de la République-Unie de Tanzanie et des représentantes de la Gambie, de Cabo Verde et de la Türkiye.

5. À la 21^e séance, le 13 novembre, la représentante des États-Unis d'Amérique a fait une déclaration au sujet des projets de résolution dont la Commission était saisie ; à la 23^e séance, le 25 novembre, la représentante de la Colombie et le représentant d'Israël ont fait des déclarations au sujet des projets de résolution dont la Commission était saisie ; aux 23^e, 24^e et 26^e séances, du 25 au 27 novembre, le représentant de la Fédération de Russie a fait des déclarations au sujet des projets de résolution dont la Commission était saisie ; de la 23^e à la 26^e séance, du 25 au 27 novembre, les représentants de l'Argentine ont fait des déclarations au sujet des projets de résolution dont la Commission était saisie³.

³ Voir [A/C.2/79/SR.21](#), [A/C.2/79/SR.23](#), [A/C.2/79/SR.24](#), [A/C.2/79/SR.25](#) et [A/C.2/79/SR.26](#).